

Politique de lancement d'alerte

En tant que banque système, ING joue un rôle important dans la société. Ainsi, leur rôle public a été ancré dans le [Code Orange](#), qui s'applique également à **Record Credits**. Les comportements et les valeurs auxquels nous aspirons, visent à atteindre le Code Orange promis à toutes nos parties prenantes : « **L'intégrité avant tout, en équilibrant les droits et les intérêts de toutes les parties prenantes** ». C'est notre promesse au monde extérieur, comment nous voulons atteindre notre objectif en 'donnant aux gens les moyens de rester un pas en avant dans la vie et dans les affaires'. C'est la manière dont nous voulons remplir notre rôle public, ainsi qu'une promesse à notre propre organisation et à nous-mêmes. Cela signifie que dans toutes nos activités, nous nous conformons à toutes les règles, réglementations, politiques et normes pertinentes.

Le [Code de conduite](#) mondial d'ING définit les normes de conduite que nous souhaitons adopter et de comporter, pour tenir notre promesse envers le monde extérieur, à savoir nos clients, la société dans son ensemble, nos collègues et notre gouvernement.

À cet égard, **Record Credits**, en tant que filiale de ING Belgique, a mis au point une politique de dénonciation actualisée, dans le but d'encourager et de protéger toute personne qui souhaiterait signaler une faute, un comportement contraire à l'éthique ou une violation de nos politiques. Dans ce cas, envoyez un mail à whistleblower@recordcredits.be, ou écrivez à Avenue Marnix 24, 1000 Bruxelles.

Vous avez également la possibilité de faire part de vos préoccupations aux autorités compétentes. Ici vous pouvez trouver un aperçu :

- [Federal Public Service Economy, S.M.E's, Self-workers and Energy](#);
- [Finances de la fonction publique fédérale](#) ;
- [Emploi, travail et dialogue social dans la fonction publique fédérale](#) ;
- [Autorité belge de la concurrence](#) ;
- [Autorité de protection des données](#) ;
- [Autorité des services et marchés financiers](#) ;
- [Banque nationale de Belgique](#) ;
- Autorités mentionnées à l'article 85 de la loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment d'argent et au financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces ;
- [Office National De L'Emploi](#) ;
- [Office National de Sécurité Sociale](#) ;
- [Service de renseignements et d'enquêtes sociales](#) ;
- [Service de lutte contre la fraude et de coordination](#).

Notre département de conformité indépendant, qui fait partie de la deuxième ligne de défense, veille à ce que les normes soient surveillées, que toutes les politiques soient mises à jour pour refléter l'environnement en constante évolution, que toutes les informations et les données restent confidentielles et que la confidentialité soit respectée.

En ce qui concerne la protection de vos données à caractère personnel, nous vous renvoyons vers notre déclaration en matière de protection de données à caractère personnel en cliquant [ici](#).